

L'accompagnement : une composante du service social.

Marianne. Fedorowicz, représentante de l'Association des Services d'accompagnement nous fait mieux comprendre le rôle de ceux-ci :

Je voudrais terminer en vous donnant une image plus concrète de ce que recouvre le travail d'accompagnement ce qui vous permettra d'en retenir certains éléments importants.

L'accompagnement est une forme de travail social qui privilégie la reconnaissance de la personne et le respect de ses valeurs et de ses choix. Les services travaillent donc à partir de la demande de la personne handicapée (ou de sa famille quand il s'agit d'enfants) qui est actrice de son projet. Celle-ci adhère donc librement au service de son choix.

Elle pourra y trouver une aide individualisée dont le contenu sera défini avec elle, en fonction de son projet, de ce qu'elle désire, de ce dont elle a besoin et en fonction de ses capacités et ses limites. Il ne s'agit pas de proposer des solutions standards mais de rechercher avec la personne et son entourage des réponses qui lui correspondent.

Les services établissent un partenariat avec la personne faisant l'objet d'une convention qui pourra être modulée en fonction de son évolution, de ses expériences, de la confrontation de la réalisation de son projet avec la réalité dans laquelle il s'inscrit.

Le travail d'accompagnement est un travail dit de milieu ouvert, c'est-à-dire qu'il s'effectue dans le milieu de vie des personnes que ce soit le milieu familial, l'école, la crèche, le logement ordinaire ou accompagné, le lieu de travail, de loisirs ou autre.

Cette pratique de milieu ouvert nécessite donc le développement de convivialité, de synergie et de coordination avec les différents services publics et privés ayant pour objet le logement, le travail, la formation, les loisirs. Il s'agit des services s'adressant spécifiquement aux personnes handicapées mais également des services accessibles à tous (services administratifs, banques, mutuelles; hôpitaux, maisons médicales, planning familiaux, école, CPAS...).

Les services d'accompagnement se démarquent aussi par la disponibilité de ses travailleurs qui prennent le temps nécessaire pour préparer les démarches et les apprentissages de manière à ce que la personne puisse être actrice de son projet et en maîtriser chacune des étapes.

Ce sont des services accessibles en dehors des heures de travail pour les personnes ayant un emploi et disposant d'équipes pluridisciplinaires.